

retirer sa motion. Si quelque député estime que là est chose préférable,—je ne crois pas qu'elle soit nécessaire,—on pourrait le faire de façon que nous ne soyons pas embarrassés par une discussion sur la procédure.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, c'est parce que ces choses deviennent des précédents, comme le premier ministre lui-même l'a signalé à propos d'un événement survenu en 1930, que je propose une modification de quelques mots de nature, je crois, à rendre la proposition admissible, si le député d'Halton (M. Cleaver) retire la motion. Je propose qu'elle se lise ainsi qu'il suit:

Qu'un comité spécial composé de membres à désigner soit chargé d'étudier avec M. l'Orateur la résolution présentée par le député d'Halton, ainsi que le débat sur cette question...

Mais cela aurait plus particulièrement trait à la résolution qu'a présentée le député d'Halton, et qu'il est en train de retirer. Je me soucie seulement de ce que la proposition sera maintenue sans autre discussion.

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne comprends pas très bien ce que veut dire l'honorable député. Veut-il qu'une fois modifiée en ce sens la motion soit retirée?

M. Drew: Oui.

Le très hon. M. St-Laurent: Si la motion est retirée, c'est l'objet de la motion qui devrait être déferé au comité et non la motion même car, une fois qu'elle est retirée, elle cesse d'exister.

M. Knowles: L'objet de la motion.

Le très hon. M. St-Laurent: Peut-être le député n'a-t-il pas remarqué les deux dernières lignes de la motion qu'il a devant lui? Les voici:

...et que ladite résolution soit maintenant déferée au comité spécial ainsi désigné.

M. Drew: Le premier ministre lisait-il la motion qu'il avait à la main?

Le très hon. M. St-Laurent: Non, ce devait être une résolution soumise par l'honorable représentant d'Halton.

M. Graydon: Je propose qu'on défère également ce débat au comité.

Le très hon. M. St-Laurent: Eh bien, ce serait un très bon exemple de la question qu'il faut examiner. Nous nous attachons parfois à des détails techniques, et il serait peut-être fort désirable d'accorder une certaine latitude au comité. Peut-être que la chose la plus simple serait que je retire cette motion, car je me heurte à des difficultés que je n'avais pas prévues et que je ne voulais pas soulever. Je suis tout à fait disposé à retirer ma motion.

Des voix: Non.

Le très hon. M. St-Laurent: Ma foi, si je n'y touche pas, je m'en vais le laisser tel quel.

M. l'Orateur: La Chambre veut-elle que je donne lecture de la motion?

Des voix: Non.

(La motion du très honorable M. St-Laurent est adoptée.)

M. Drew: Voilà qui établira un précédent qui sera intéressant un jour.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier (Hull): Monsieur l'Orateur, nous reprendrons demain le débat sur la motion visant à constituer la Chambre en comité des subsides et nous étudierons la défense nationale. Nous espérons sérieusement clore ce débat et présenter un crédit des ministères suivants: Commerce, Ressources et Développement économique, Santé nationale et Bien-être social et Travail. Nous examinerons ensuite la résolution visant à approuver un traité de paix avec le Japon.

Il est entendu que le ministre des Finances (M. Abbott) va présenter son exposé budgétaire à huit heures. Sans doute le critique financier de l'opposition proposera-t-il le renvoi de la discussion à plus tard et la Chambre reviendra-t-elle à son ordre du jour normal.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, il se peut que le Gouvernement ne soit pas disposé à considérer la chose, mais je n'en propose pas moins qu'on passe à la motion portant constitution d'un comité chargé d'étudier le remaniement de la carte électorale.

L'hon. M. Fournier: Monsieur l'Orateur, je deviens un peu embrouillé moi-même. Je pensais que nous nous étions entendus pour tenir deux débats: un sur les affaires extérieures et un autre sur la défense nationale. Après en avoir parlé avec mes collègues aujourd'hui, j'ai insisté pour que nous poursuivions le débat sur la défense.

M. Drew: Qu'on me permette une précision. Je ne demande pas qu'il y ait interruption du débat sur la défense nationale. Mais, étant donné l'espoir qu'entretient le ministre de voir le débat prendre fin, je disais simplement que, le débat terminé, il y aurait peut-être une occasion d'examiner la résolution concernant le remaniement de la représentation à la Chambre des communes.

Le très hon. M. St-Laurent: A ce propos, monsieur l'Orateur, je crois devoir donner ici un mot d'explication. Il se peut que je doive retirer la résolution dont j'ai donné avis au *Feuilleton*, et y substituer une autre